

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 1

Objet : *Information
décisions*

Date de convocation :

2 juin 2023

Date d'affichage :

2 juin 2023

Nombre de Conseillers
en exercice :

23

Nombre de présents :

14

Nombre de votants :

17

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt trois
Le 8 juin à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoirs :

Mme Marie-Laurence PUJOL a donné procuration à Mme Colette VERDOUX
Mme Pauline SEILHAN a donné procuration à Mme Anne ARRESTIER
Mme Sonia PARRIEL a donné procuration à Mme Marie-Laurence PRAISSAC

Absents : Mme Flavie TAVERA M. Pierrick THOMAS, Franck SEGONNE, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : M. Alain MALMON

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises conformément à la délibération n° 4 du 9 juin 2020 et du Code Général des Collectivités Territoriales article L.2122-22 :

Numéro 17-2023

De solliciter les subventions suivantes pour l'acquisition d'un bâtiment afin d'y créer huit logements inclusifs :

Dépenses prévisionnelles

Frais d'acquisition : 200 200 €ht

Frais de notaire : 15 015 €ht

Frais d'études (diagnostic structure, thermique) : 30 000 €ht

Montant de l'acquisition : 245 215 €ht

Financement sollicité

- Subvention Etat : 160 160 €
- Subvention Conseil Départemental : 20 020 €
- Commune de Lafrançaise : 65 035 €

Soit un total : 245 215 €ht

Numéro 18-2023

D'attribuer l'étude sur les cimetières de la commune pour l'exécution de la procédure de reprise de concessions, d'aide juridique et réglementaire, d'aide à l'aménagement des cimetières et la rédaction d'un règlement à AD Funéraire pour un montant de 11 975 € ht.

Numéro 19-2023

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation précaire du domaine privé de la commune avec l'association Bonane-venture.

Numéro 20-2023

De signer le bail entre la ville de Lafrançaise et Monsieur LARROQUE Ghislain pour la location d'un appartement, situé rue neuve à Lafrançaise. Le Bail prend effet le 1^{er} mai 2023 et se terminera le 31 juillet 2023. Il est consenti moyennant le versement par l'intéressé d'un loyer mensuel de 300 €.

Numéro 21-2023

D'attribuer l'acquisition d'équipements aquatiques pour la Vallée des Loisirs auprès de la SARL AQUABLUE pour un montant de 13 652 € ht,

Numéro 22-2023

D'attribuer le marché de voirie à l'intérieur du cimetière de Farguinel à l'entreprise VOINOT pour un montant de 19 506,42 € ht.

Numéro 23-2023

La régie et la sous régie de recettes de la vallée des loisirs ne fonctionneront pas pour la saison 2023. Seule la location de pédalos, canoés, barques continuera pour la saison 2023 à titre gratuit.

Numéro 24-2023

D'attribuer à la SCIC Bien Commun la mission d'AMO comprenant la définition du programme et le lancement du marché de maîtrise d'œuvre, le montage juridique, les ateliers de concertation, la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre, la préparation, des partenariats et fonctionnement pour le projet de création d'un habitat inclusif pour un montant de 36 400€ HT.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions ci-dessus.

- A D O P T É E -



Le Maire,

Thierry DELBREIL